

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2024

Le dix-sept septembre deux mil vingt-quatre, une convocation individuelle a été adressée à chacun des membres du Conseil Municipal, à l'effet de se réunir en séance publique, le :

LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 août 2024
- **Affaires Financières :**
 - 1°) Maison d'Assistants Maternelles (MAM) – Bail avec l'association « A pas de loup » – Indexation du loyer
- **Affaires Générales :**
 - 2°) Délibération autorisant Monsieur Le Maire à prendre l'arrêté de mise à l'enquête publique de la modification de PLU
 - 3°) Délibération créant un poste d'agent d'animation en contrat Accroissement Temporaire d'Activité (ATA) pour l'activité des Mercredis Educatifs
- Information sur le travail des commissions communales et communautaires
- Affaires Diverses

Etaient présents : Noël TELLIER, Dominique LELOUP, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Alain LORIOT, Lynda LAFOND, Gaël PELTIOT, Suzy DIEUL, Séverine NICAISE, Rénaud FRAIPONT, Rémi METIVIER,

Absente excusée : Gilles BELLAND (pouvoir donné à Catherine BAZOGE), Eliane LEVEILLÉ (pouvoir donné à Séverine NICAISE), Ludivine CHEVALIER (pouvoir donné à Suzy DIEUL)

Secrétaire de séance : Madame Lynda LAFOND

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :

- 4°) Vente d'une échelle en alu 2 x 4 mètres (ancienne échelle du clocher)

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 août 2024 – (délibération N° 23.09.2024 PV) :**

Le procès-verbal de la réunion du 5 août 2024 n'appelant pas d'observation, est adopté à l'unanimité par les conseillers municipaux.

- **Affaires Financières :**

- 1°) **Maison d'Assistants Maternelles (MAM) – Bail avec l'association « A pas de loup » – Indexation du loyer :**

L'association « A pas de loup » occupe notre MAM en vertu d'un bail signé le 1er avril 2019 pour une durée de 6 ans (échéance 31 mars 2025).

Le montant du loyer est de 333.33 € HT soit 400 € TTC/mois, versé trimestriellement.

Ce bail prévoit la révision annuelle en fonction de la variation de l'indice IRL (base du 4ème trimestre 2018 : 129.03).

En raison de l'équilibre financier de ce budget annexe, les révisions annuelles n'ont pas été appliquées.

La trésorerie demande de valider par délibération la décision de non application de ces indexations.

Monsieur Le Maire présente la proposition émise suite à leur dernière réunion « Maire-adjoints et conseillers délégués » :

- Ne pas indexer le loyer actuel jusqu'à la prochaine échéance de renouvellement du bail fin mars 2025.
- Proposition d'un nouveau loyer à compter du 1^{er} avril 2025 pour un montant de 360 € HT soit 432€ TTC qui sera indexé chaque année en fonction de l'Indice de Référence des Loyers publié par l'INSEE (IRL).

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, émet un avis favorable à ces propositions.

➤ **Affaires Générales :**

▪ **2°) Délibération autorisant Monsieur Le Maire à prendre l'arrêté de mise à l'enquête publique de la modification du PLU – (délibération N° 23.09.2024-2) :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de modification du PLU doit être soumis à une enquête publique dans les formes fixées par les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du Code de l'Environnement pour une durée de 31 jours.

Mr LEDOUX, commissaire-enquêteur nommé par le Tribunal Administratif de Nantes, nous propose les dates suivantes :

Ouverture de l'enquête : mercredi 6 novembre 2024 à 9h

Clôture de l'enquête : vendredi 6 décembre 2024 à 18h

Un registre sera tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie et Mr LEDOUX effectuera 3 permanences pour recevoir le public :

- Mercredi 6 novembre 2024 de 9h à 12h
- Samedi 23 novembre 2024 de 9h à 12h
- Vendredi 6 décembre 2024 de 15h à 18h

A l'issue de l'enquête, il nous enverra son rapport dans un délai maximum d'un mois, puis nous devons délibérer pour achever la procédure.

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à prendre l'arrêté de mise à l'enquête publique de la modification du PLU

▪ **3°) Délibération créant un poste d'agent d'animation en contrat Accroissement Temporaire d'Activité (ATA) pour l'activité des Mercredis Educatifs jusqu'à la fin de l'année scolaire en juillet 2025 – (Délibération N° 23.09.2024-3) :**

La directrice de l'ALSH nous alerte sur les effectifs de rentrée pour cette activité de Mercredis Educatifs qui sont en hausse. Les contrats pour accroissement temporaire d'activité (ATA) pris lors de la réunion du 17 juin derniers ne sont plus adaptés (2 contrats de 11h30 à 18h30).

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, décide de créer un nouveau poste d'agent d'animation pour l'année scolaire 2024-2025, en contrat ATA de 8h à 18h pour respecter les taux d'encadrement imposés. Ce contrat permettrait également de palier aux nombreuses défections d'agents sans préavis de nos communes partenaires. Il ne sera utilisé qu'en fonction des besoins.

▪4°) **Délibération pour la vente d'une ancienne échelle en alu 2 x 4 m** – (Délibération N° 23.09.2024-4) :

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, décide de vendre une ancienne échelle qui permettait d'accéder au clocher de l'église qui ne sert plus.

Le prix de vente est fixé à 400 € TTC (net de TVA).

➤ **Information sur le travail des commissions communales et communautaires**

- **Claudette GARNIER** informe qu'il est nécessaire de relancer un nouveau marché pour la fourniture des repas en liaison froide pour le restaurant scolaire.
- **Alain LORIOT** informe qu'il assistera à une réunion sur le thème « photovoltaïque » organisée par le Pays Vallée de la Sarthe à Loué le 10 octobre prochain.
- **Lionel HUBERT** informe qu'il a eu une réunion téléphonique avec Groupama, notre assureur communal, pour la démarche de création de notre Plan Communal de Sauvegarde - PCS. Le projet sera communiqué au groupe de travail pour être complété et présenté au Conseil Municipal pour validation.

Il ajoute qu'il y a un nouveau projet de lotissement (terrain à côté du cimetière) prévoyant la construction de 36 maisons.

- **Catherine BAZOGE** informe qu'elle a assisté à une réunion de la CDC « mon espace santé.fr ». C'est un site très intéressant, sécurisé, qu'elle conseille à chacun.
- Monsieur Le Maire informe que les nouveaux gérants de l'« Epicerie-presse-bar-Tabac » prévoit rouvrir vers le 15 octobre 2024.

➤ **Affaires Diverses :**

- Prochaine réunion du Conseil Municipal : lundi 21 octobre 2024 à **20h30**

L'ordre du jour est épuisé. Monsieur Le Maire lève la séance.

Fait et délibéré le vingt-trois septembre deux mil vingt-quatre

Lynda LAFOND, secrétaire de séance

Noël TELLIER, Le Maire